

Saint Germain-Infos



Décembre 2024

N° 52

Le pôle santé accueille ses premiers praticiens

La signalétique a été installée fin novembre à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.



Aurélie LAMBERT, infirmière DE, venue de Bruxelles travaille avec **Betty QUENTIER** depuis le mois de juin 2023.

Après un premier parcours d'éducatrice spécialisée, Aurélie reprend ses études et décroche son diplôme d'infirmière en 2012. Elle exerce pendant 11 ans dans des équipes médicales pluridisciplinaires en Belgique. Forte de ces expériences professionnelles, elle rejoint son compagnon dans le Perche pour poursuivre sa carrière au service des Saint-Germinoises et des habitants des hameaux voisins.

Betty et Aurélie, installées dans ce nouveau cabinet depuis septembre, sont joignables au même numéro en fonction de leur service qui permet d'assurer une permanence chaque jour de la semaine.



Thibault SUCHAUD, est ostéopathe D.O depuis maintenant plus de 16 ans. Il s'est spécialisé en posturologie et analyse posturale. Il pratique une ostéopathie générale regroupant toutes les approches de l'ostéopathie. Il traite du nourrisson à la personne âgée, mais également la femme enceinte et le sportif.

Après quelques années d'exercice au Canada, il a choisi notre commune pour y installer son cabinet début octobre. Tous nos vœux l'accompagnent. Prise de rendez-vous sur **DOCTOLIB.FR** ou par téléphone au **07 60 07 83 57**.

Un cabinet est encore vacant dans notre pôle santé, il attend l'installation d'un médecin début 2025 (voir article p. 5).

Concernant le devenir du cabinet médical communal situé au 11 avenue de la République, le conseil municipal étudiera avec le plus grand intérêt toute proposition d'installation de professionnel(s) de santé.





Éditorial

Madame, Monsieur,

Que les mois et les années passent vite ! Nous voici une nouvelle fois arrivés aux fêtes de fin d'année que nous aimerions pouvoir partager dans un moment de plénitude et de convivialité !

Mais que dire de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre « beau Pays La France », jusqu'alors envié, peut-être même parfois jalosé par des populations brimées qui souffrent et ne disposent pas de notre liberté d'aller et venir, de nos richesses, de nos écoles, de nos structures d'accueil, de nos avantages sociaux, de nos loisirs ...

Observé dans tous les coins du monde, quelle image notre Pays renvoie-t-il aujourd'hui ? Un pays où des personnes ne se respectent plus, où la démagogie remplace trop souvent la fraternité, la raison, le bon sens, ... Restons humbles et conservons l'espoir malgré cet avenir (politique) incertain que d'aucuns ont plaisir à noircir encore plus ...

Les J.O.2024 ont fait briller la France dans le monde entier, la restauration de Notre-Dame de Paris menée tambour battant honore notre Nation. Alors, conservons cette ferveur et ne nous arrêtons pas de vivre pour écouter ces informations qui tournent en boucle, à longueur de journaux télévisés, toujours plus alarmistes les unes que les autres pour satisfaire un auditoire qui se dit plus malheureux que nulle part ailleurs dans le monde ! Renseignons nous sur les retraites, les régimes sociaux, la vie en général dans d'autres pays ... à commencer par nos voisins européens avant de regarder plus loin. Arrêtons de nous plaindre pour un oui ou pour un non !

Chacun de nous possède son idéal ... mais jusqu'où doit-il aller ? Devons-nous impérativement l'atteindre ? On n'y arrivera pas car on voudra toujours plus ...

A Saint Germain de la Coudre, tout n'est certes pas parfait ! Mais y a-t-il un endroit où la vie serait parfaite ? Si vous en connaissez un, deux solutions : soit vous conservez l'information, soit vous la divulguez ... et dans cette seconde hypothèse beaucoup se précipiteront là-bas ... et rapidement, la vie n'y sera plus parfaite ...

Sachez cependant qu'avec les membres du Conseil Municipal, nous avons à cœur de vous apporter du confort et des services dans votre vie quotidienne, de vous renseigner au mieux lorsque vous nous interrogez mais les réponses ou les conseils que nous vous apportons ne doivent en aucun cas desservir l'intérêt général. Il ne peut y avoir de passe-droit ni de favoritisme. La réglementation s'applique à chacun de nous, même si, parfois, nous la trouvons trop contraignante (ou pas assez) et aimerions qu'elle soit différente !

A Saint Germain de la Coudre, nous souhaitons que tous les habitants soient informés de la vie de la commune et reçoivent la même information ; c'est pourquoi la distribution du « Saint Germain Infos » est toujours effectuée par vos élus, à votre domicile et de manière adressée, il y a ainsi une certitude que tous les foyers en soient destinataires. Après, faut-il encore avoir envie de découvrir l'information ...

Je vous souhaite un bon Noël et de joyeuses fêtes de fin d'année !

Danièle MARY

Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre

Recherchons boucher ou boucher charcutier (option traiteur possible)

Oswald Gigan avait rouvert la boucherie le 1er avril 2021. Après avoir repris un fonds de commerce complémentaire à Condé sur Huisne, il a baissé le rideau de la boucherie le 30 novembre dernier. La commune recherche activement un repreneur. Pour toute information, s'adresser au secrétariat de la mairie ou au 06 83 33 38 22.

Faites-le savoir ! Nous vous en remercions.



SOMMAIRE

En couverture : la charpente sur le premier logement

P 2 : Le pôle santé

P 3 : Editorial - Recherche d'un boucher

P 4 : Les réunions du Conseil Municipal - Informations générales

P 5 : Le Dr Puf

P 6 : Les 5 logements

Locatifs—

Renforcement électrique

P 7 : Les gens du voyage

P 8 et 9: L'extension du réseau d'assainissement.

P 10 et 11 : Le droit de vote - modalités et résultats de la commune

P 12 : Trottoirs, voirie et propreté—Poubelles jaunes

P 13 : la taille des arbres en bordure des lignes électriques et téléphoniques.

P 14 : Le comité des fêtes

P 15 : Générations mouvement

P 16 : la Société Philharmonique

P 17 : La MAM « Les petits curieux »

P 18 : Renversant ...

P 19 : Noces de Palisandre - Etat-civil

P 20 : Conseils et astuces - Voirie départementale - Horaires de la mairie



Conseils municipaux : Présence des conseillers et décisions prises au 2ème semestre ...

* pouvoir à	1er Juillet	9 Septembre	26 Novembre	16 décembre	Page 4
Danièle Mary	X	X	X	...	...
Jean-Fred Crouzillard	X	X	X	...	Ce bulletin
Alain Grospiron	X	X	X	...	a été
Thomas Joubert	X	*A. Grospiron	*A. Grospiron	...	remis à
Christine La Louze	X	*M. Mary	X	...	l'imprimerie
Philippe Roussel	X	* J.F. Crouzillard	*D. Mary	...	avant
Martine Boulay	X	X	X	...	la réunion
Patricia Guérin	X	X	X	...	du
Kévin Fouquet	Absent	Absent	Absent	...	Conseil
Michaël Pfeuffer	X	X	X	...	Municipal
Michel Mary	X	X	X	...	...
Frédérique Paga-Guerra	X	X	*M. Mary	...	La liste
Isabelle Amato	X	X	Absente	...	des présents
Pauline Renou	X	X	X	...	apparaîtra
Sandrine Poitrimol	X	Absente	X	...	en juin
					2025

Délibérations majeures

01 Juillet 2024

- Décision modificative n°2 du budget « commune ».
- Avis favorable unanime des membres du Conseil municipal sur le Plan de mobilité Simplifié initié par la CdC des Collines du Perche Normand.

09 Septembre 2024

- Décision modificative n°3 du budget « commune ».
- Décision modificative n°1 du budget « station service ».
- Décision modificative n°1 du budget « assainissement ».
- Acquisition d'une parcelle en centre bourg en vue de la création d'un parking.
- Location de la salle des fêtes une fois par mois à Mme Callu, sophrologue, pour des séances de sophrologie en groupe de 10 personnes.

26 novembre 2024

- Travaux place Louis Géhan et création d'une servitude.
- Aménagement d'un parking : demande de subvention au titre de la DETR.
- Budget commune : décision modificative n° 4.
- Assainissement : redevance pour performance des systèmes d'assainissement au 01/01/2025.
- Bons de fin d'année.
- Tarifs 2025.

16 décembre 2024

- Personnel communal : prévoyance, mutuelle, référent signalement.
- Emprunt 170 000 € budget assainissement.
- Tarif location Salles des Fêtes pour 2025.

Informations Générales Direction Générale des Services Fiscaux Saint Germain de la Coudre en 2024

Située en **Zone de revitalisation rurale**
Aire d'attraction : La Ferté-Bernard
Bassin de vie : La Ferté-Bernard
Population totale (millésimée 2021) : 844
Population municipale (millésimée 2021) : 823

Emploi :

Taux d'activité des 15 à 64 ans : 75 %
Taux de chômage des 15 à 64 ans : 8.5 %
Revenu fiscal médian des ménages : 20 490 € (2021)

La commune fait partie

- de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (12 220 habitants).
- du SIAEP Perche Sud (16 218 habitants).
- du Territoire d'énergie Orne (284 521 habitants).

Dotation globale de fonctionnement
82 255 €

Population DGF retenue : 917 habitants
Soit une dotation de **89.70 € par habitant**



Les moments forts de ce second semestre ...

La visite du Dr Ovidiu Puf

Présenté par le cabinet de recrutement CETERIS Médical avec lequel la Cdc des Collines du Perche Normand a passé un contrat, le médecin roumain a visité le 26 juin la commune, ses infrastructures et plus particulièrement les deux cabinets médicaux. Un échange enrichissant sur le plan de la découverte des conditions d'installation dans un autre pays ! En Roumanie, pour pouvoir ouvrir un cabinet, un médecin doit présenter au préalable une liste de 2000 patients potentiels non référencés sur la liste d'un confrère ... La veille, il avait été reçu à Bellême en vue d'une potentielle installation à la maison médicale.

Dès le 4 juillet, le Dr Puf nous informait de sa « décision finale » de s'installer à Saint-Germain-de-la-Coudre. Il convenait dès lors qu'il se soumette à la Procédure d'autorisation d'exercer (PAE) pour la reconnaissance de ses qualifications professionnelles. Durant l'été le Dr Puf a sollicité des documents nationaux certifiés par le ministère de la santé roumain mais la Roumanie étant entrée dans une période électorale intense, tous les ministères ont été mobilisés à la préparation des élections et n'ont plus traité les demandes en instance. Les élections présidentielles roumaines devaient se dérouler les 24 novembre et 8 décembre et les élections parlementaires (députés et sénateurs) le 1er décembre, jour de fête nationale. Si le 1er tour a bien eu lieu le 24 novembre, nous avons appris que la Cour constitutionnelle roumaine, après s'être réunie pour « s'assurer de la validité et de la sincérité du scrutin » a annulé le scrutin du 6 décembre du fait de graves manipulations sur TikTok, « la totalité du processus de l'élection du président roumain » et demande à ce que « l'intégralité du processus électoral recommence ».

Le Dr Puf nous avait fait part de ses craintes de ne pas pouvoir obtenir ce papier avant les échéances électorales de son pays. Sans ces documents, le dossier ne peut être déposé pour validation auprès du Conseil National de l'Ordre des médecins. Une fois inscrit à l'Ordre des médecins, le Dr Puf obtiendra la carte de professionnel de santé (CPS). Il devra ensuite réaliser des démarches auprès de la CPAM pour exercer en libéral.



La commune logera gracieusement le médecin dès son arrivée et pendant une durée de 6 mois conformément aux accords conclus.

Le Dr Puf nous assure régulièrement de son engagement à intégrer au plus vite le pôle santé de St Germain.

Tous les Saint Germinoises sont impatientes de faire sa connaissance.

Nul ne doute que nous saurons lui réserver le meilleur accueil.



Pour exercer en France, un médecin roumain doit fournir une attestation délivrée par le ministère de la Santé de son pays afin de garantir que le diplôme est conforme aux exigences françaises.



La construction de 5 logements locatifs par « Orne-Habitat » est en cours ...

« Enfin ! » oserions-nous dire, tellement les conditions météorologiques de l'année 2024 ont retardé le démarrage des travaux de bâtiment. Ceux-ci ne pouvaient débuter avant que la première phase des travaux de terrassement ne soit achevée et qu'une voirie provisoire digne de supporter des charges (grue, camions de matériaux ...) ne soit créée.

Dans ce terrain très argileux où il a fallu creuser des puits allant de 1 m à 2.40 m de profondeur pour trouver le sol ferme, la reprise de chantier ne pouvait s'effectuer qu'après plusieurs semaines de soleil en continu pour que ces argiles puissent s'assécher. Elles furent rares durant l'été les périodes de soleil en continu ...

La vue du chantier en juillet évoquait plus « des mini piscines » que des fondations de maison, enfin c'était les commentaires que nous recevions !

Heureusement, après les congés fin août, l'entreprise Snot a pu reprendre les travaux et terminer cette première partie de chantier.

Dès lors, les engagements pris antérieurement par Orne Habitat avec diverses entreprises ont permis à la Sarl SAGIR de Saint-Paterne le Chevain (72) près d'Alençon (Maçonnerie et Gros-œuvre) de démarrer les constructions à la mi-septembre. L'entreprise de gros-œuvre s'est organisée pour que le chantier soit rondement mené, plusieurs équipes ont travaillé simultanément, plus d'une douzaine de maçons en action certains jours !

Dès la mi-novembre, la Sarl Denis MARIE de Semallé (61) a démarré la pose des charpentes et couvertures. Le 4 décembre, la première toiture était terminée. Les menuiseries extérieures seront ensuite posées par la Sarl LALANDE Frédéric. Dès leur installation et si la météo laisse une période d'une dizaine de jours de beau temps, l'entreprise FOURMY Ravalement pourra réaliser les enduits extérieurs. Ces travaux nécessitent toutefois que les briques ne soient pas trop humides ...

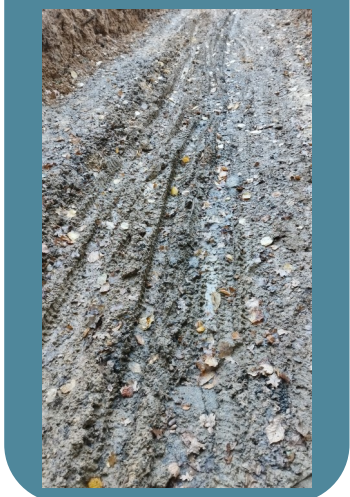
Espérons que le mois de janvier 2025 soit meilleur que celui de 2024. Il est impératif que les enduits soient achevés pour commencer les doublages intérieurs, l'humidité ne devant pas être emprisonnée.

En mars prochain, l'entreprise Snot interviendra à nouveau pour débiter de nouveaux travaux de terrassement nécessaires à la mise en place des réseaux souples : téléphone, électricité basse tension, éclairage public ... Le SIAEP Perche Sud posera ses canalisations en tranchée commune. Le 25 novembre dernier, tous les intervenants étaient réunis pour l'élaboration du calendrier d'intervention ... espérons que les conditions climatiques prochaines ne viennent pas le perturber !

Si les conditions restent favorables, ces cinq pavillons seront livrés pour la fin mai.

Des travaux de renforcement électrique secteurs du Pont Andreux et des Marquetières

Totalement pris en charge par le Te 61, les travaux de renforcement du réseau électrique, d'un montant de 206 000 € HT ont été réalisés de juillet à octobre. La commune a dû engager des travaux de nettoyage et d'empierrement du chemin tellement la pluie l'avait rendu impraticable.



L'arrivée massive des gens du voyage début septembre

Chaque année, nous sommes confrontés à l'installation de campements illicites de gens du voyage sur la commune. Le plus souvent, le nombre de familles se limite à moins de 5 avec pour chaque famille 2 ou 3 caravanes (une pour dormir, une pour les repas et une pour le matériel). Nous savons pertinemment que lorsqu'une famille quitte la commune, une autre la remplace presque aussitôt. *Il s'agit de la libre circulation*

Cette année, début septembre, ce ne sont plus cinq familles mais pas moins de 12 familles qui se sont installées non pas entre la rivière « La Coudre » et le terrain de foot comme elles le font généralement mais sur le terrain de foot lui-même ! En l'absence du maire, A. Grospiron, second adjoint, est aussitôt intervenu pour leur demander de se déplacer mais sans succès. Huit enfants ont été scolarisés et les services de gendarmerie informés ...

Depuis la loi Besson du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5000 habitants doivent disposer d'aires permanentes d'accueil ... Les moins de 5000 habitants ont, quant à elles, l'**obligation** d'assurer un accueil temporaire sur des terrains de passage pour **48 heures minimum**. L'aménagement de ces espaces est de la compétence de la Cdc mais celle-ci ne disposant pas de terrain et aucune commune ne s'étant jusqu'alors portée volontaire, nous ne pouvons pas interdire leur installation sur la totalité de la commune.

Peut-on obtenir une évacuation administrative ? La mise en demeure ne peut intervenir qu'en cas d'atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique des occupants ou des habitants. Dans de pareilles circonstances, le juge a considéré que ce trouble n'était pas constitué ... quand les occupants assuraient notamment la gestion de leurs déchets, quand bien-même ils s'étaient raccordés illégalement au réseau d'électricité. Il est très rare qu'un juge prenne une décision d'expulsion quand les capacités d'accueil sont insuffisantes.

La commune doit pouvoir établir le trouble manifestement illicite que lui cause l'occupation irrégulière (les motifs généralement admis sont : la réalisation d'un projet d'intérêt général, la salubrité des occupants, ...).

L'intervention directe visant à interdire l'accès à un terrain (obstacles placés à son entrée) ou à faire cesser l'occupation (en débranchant les réseaux de distribution) peut être constitutive d'une voie de fait justifiant des poursuites contre les auteurs.

Force est de constater notre impuissance pour empêcher l'installation des gens du voyage sur la commune.

Pour éviter toutes difficultés, nous préférons nous appuyer sur la notion du « respect mutuel » (certains y sont plus sensibles) pour négocier sur la durée de leur séjour. De la même façon, si nous ne pouvons leur demander une participation financière pour l'électricité car ils effectuent tous des branchements électriques sauvages avant compteur, la commune demande 25 € par famille et par semaine pour l'eau consommée que la commune est dans l'obligation de leur fournir. Pour la période du 3 au 16 septembre, les familles installées sur le terrain de foot ont versé 450 € à la commune.

Discuter des problématiques parfois très éloignées de chacun favorise le « vivre ensemble » et la mise en page d'engagements divers (propreté du terrain après leur départ par exemple).



Le budget du Service Assainissement est un budget autonome. Il ne peut recevoir de financement par la commune. Ce sont les abonnés du service qui financent les dépenses du service



Roseaux avant la taille

Un projet ancien qui va enfin aboutir ! L'extension du réseau d'assainissement eaux usées aux secteurs de la Papillonnière et du Beauchet.

La « Loi sur l'eau » du 3 janvier 1992 obligeait les communes à créer un Service Public d'Assainissement non collectif au plus tard le 31.12.2005, les communes ont alors décidé de confier cette compétence à la Cdc du Val d'Huisne qui a créé le SPANC sur l'ensemble de son territoire. Il convenait dès lors d'effectuer une étude de zonage qui allait déterminer les parties de la commune (rues, hameaux, maisons isolées) concernées par l'assainissement autonome, et définir précisément les secteurs où l'assainissement collectif existait ou pouvait être ultérieurement installé.

C'est le 6 novembre 2003 qu'eut lieu la 1ère réunion sur le sujet avec les services du Conseil Général. Le 4 octobre 2005, le conseil municipal décidait de retenir le projet de zonage suivant :

« Assainissement collectif : le bourg déjà raccordé et les extensions envisagées qui concerneront uniquement les hameaux du « Beauchet » et de la « Papillonnière ».

Assainissement non collectif : Le reste de la commune ».

L'étude de zonage lancée et financée par la Cdc s'acheva en juin 2006, elle fût soumise à l'enquête publique du 30 novembre au 31 décembre 2007. Elle concernait les communes de Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Saint-Hilaire-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne.

Le 1er avril 2008, le Conseil municipal approuvait le plan de zonage d'assainissement. Cette délibération fût affichée et publiée dans deux journaux.

De ce jour, le raccordement de ces deux hameaux constituait une obligation de réalisation pour la commune.

Il convenait d'envisager l'extension des réseaux aux hameaux précédemment cités mais cette extension n'a pu être engagée à cause des nombreux dysfonctionnements de la station de lagunage, relevés par les services départementaux qui en effectuaient le contrôle: « *mauvais fonctionnement, sous dimensionnement, arrivée en trop grande quantité d'eaux claires parasites* »...

Après plusieurs études diagnostiques des réseaux menées de 2011 à 2014, des travaux de réparations ont été réalisés sur les collecteurs (chemisage du collecteur de la rue du Bouteiller), sur des tampons ou encore sur des boîtes de branchement ...

Les résultats furent concluants puisque les effluents arrivant à la station sont passés de 170 % de sa capacité nominale à 100 %.

Cependant avec 100 %, il n'était toujours pas envisageable d'y apporter de nouveaux effluents !

Il fallut donc envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration et lancer les études appropriées puis effectuer les demandes de financement correspondantes.

En décembre 2019, la nouvelle station d'épuration fût inaugurée après 5 mois de chantier. Le système de traitement mixte (roseaux + lagunage) a été conçu pour le raccordement de 600 EH (équivalents habitants) contre 440 précédemment.

Le Service Assainissement compte actuellement 230 foyers raccordés, l'extension aux hameaux du « Beauchet » et de la « Papillonnière » décidée en 2003 apportera à terme 17 nouveaux branchements.



Les travaux ont débuté le 17 novembre par le chemin de la Papillonnière. Toutes les tranchées ont été remblayées avant les fêtes. Le revêtement définitif de la chaussée interviendra dans un second temps.

Dans sa séance du 16 décembre, le conseil municipal a décidé de maintenir le montant de la participation forfaitaire pour branchement à l'assainissement collectif à la somme de 2 927.15 € (tarif 2024) pour toute personne qui effectuera son raccordement au nouveau collecteur en 2025.

Selon la Loi, le raccordement est obligatoire dans les deux ans qui suivent la mise en service du réseau. Des dérogations peuvent être accordées lorsque les installations privées sont récentes et conformes au règlement sanitaire départemental.

Ne pas respecter l'engagement pris par la commune de créer cette extension de réseau aurait eu pour conséquence de rendre obligatoire la modification du plan de zonage et engendrerait à nouveau des coûts importants : études, modification de plans, d'enquête publique, publication ... sans compter les mises en demeure à faire auprès des particuliers pour les installations autonomes non conformes ...

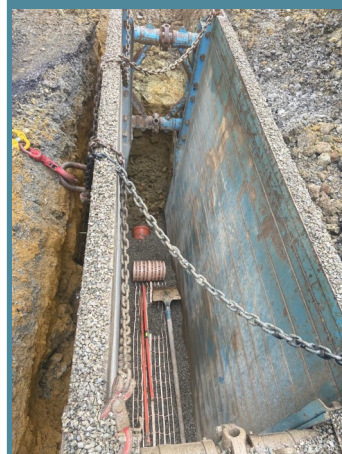
Les pompes qui équiperont ce nouveau poste installé début janvier au bout de l'Arche non loin de l'entrée du chemin de « Lorrière » renverront les eaux usées via cette canalisation de refoulement vers la route du pont Andreux.

Puis les travaux se poursuivront en montant le chemin de « La Ferté-Vidame » pour atteindre ensuite la cour commune du « Beauchet ».

Chaque copropriétaire de la cour du Beauchet a donné son accord pour la création de cette servitude en domaine privé. Me Lambert, notaire à Val-au-Perche a été chargé de la mise en place de la procédure administrative qui se terminera par un enregistrement au service des hypothèques. Le service assainissement acquittera les frais relatifs à cette publication.

Le 12 décembre, l'entreprise « GB FORAGES DIRIGES » effectuait le forage rue Germaine de Courson, sous la route départementale 107, au droit de la route du pont Andreux pour permettre le passage d'une conduite de refoulement.

Le chantier sera interrompu du 20 décembre au 5 janvier 2025. Nous remercions tous les habitants des secteurs concernés pour leur patience et leur compréhension durant ces travaux.



Coût des travaux estimatif TTC

Etude géotechnique	6 552 €
Annonces marché	578.98 €
Maîtrise d'œuvre	17 916 €
Marché de travaux	413 721.72 €
Contrôles extérieurs	9 243 €

Financement :

Subvention notifiée du département	25 600 €
Pas d'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	
Participation des riverains	2 927.15 € par branchement effectué.
Emprunt :	170 000 €
Autofinancement	

Le droit de vote

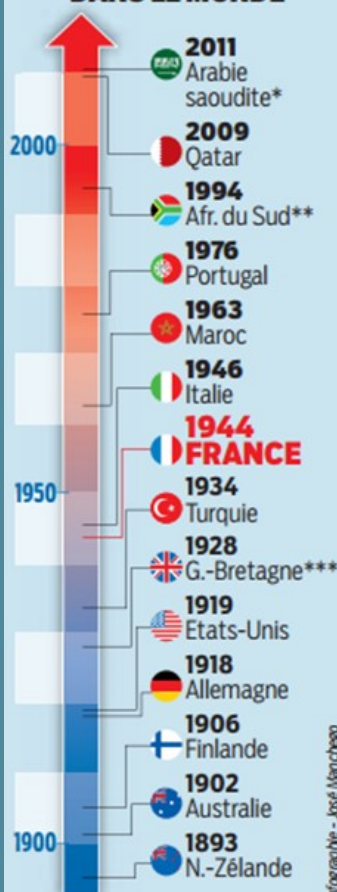


En France, le vote à bulletin secret est constitutionnalisé depuis 1795 ; à l'époque, l'électeur remet son bulletin plié au président du bureau qui l'introduit dans l'urne. Ce n'est qu'en 1913 que la loi du 29 juillet introduit l'isoloir, l'enveloppe et son dépôt dans l'urne par l'électeur lui-même.



LE DROIT DE VOTE

DES FEMMES DANS LE MONDE



* Applicable pour les élections de 2015.

** Accordé aux femmes noires, les Blanches l'avaient depuis 1930.

*** Accordé depuis 1918 aux femmes de plus de 30 ans.

LP/Infographie - José Manchego



1791 : suffrage censitaire et indirect.

1799 : suffrage universel masculin mais limité.

1815 : retour du suffrage censitaire.

1848 : suffrage universel masculin et vote secret.

1944 : droit de vote des femmes et suffrage universel

1945 : droit de vote des militaires.

1946-1956 : égalité de suffrage en outre-mer.

1992 : naissance de la citoyenneté de l'Union Européenne.

Quelques règles à observer dans un bureau de vote :

Il est interdit d'émettre à haute voix ses opinions ou d'influencer les électeurs.

Les rassemblements sont interdits à proximité d'un bureau de vote tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'électeur doit prendre une enveloppe mise à sa disposition et y glisser le ou les bulletin de son choix ou aucun bulletin, cet acte doit impérativement être réalisé à l'intérieur de l'isoloir.

Si un électeur dispose d'une procuration, il doit effectuer la même opération pour chaque vote.

L'électeur se présente alors devant la table des assesseurs, présente sa carte d'électeur ou celle de son mandataire, sa carte d'identité dans les communes de 1000 habitants et plus ou s'il n'est pas connu du président du bureau qui l'admet à voter.

Seul l'électeur a le droit de toucher l'enveloppe contenant son vote.

L'électeur signe ensuite la liste d'émargement et récupère sa carte sur laquelle est apposée la date du scrutin.

Il quitte aussitôt la salle du bureau de vote.

Le président du bureau de vote a seul la police de l'assemblée. Nulle force armée de peut sans son autorisation être présente dans la salle ou aux alentours. Il peut faire expulser tout électeur qui troublerait ou ralentirait les opérations de vote ou de dépouillement.

pour en savoir plus : <https://www.vie-publique.fr/fiches/23911-quelles-sont-les-etapes-de-la-conquetes-du-droit-de-vote>

L'expression des Saint-Germinoises aux scrutins de 2024

Elections européennes du 9 juin : Inscrits : 657 - Votants : 348 - Blancs : 6 - Nuls : 5 - Suffrages exprimés 337

Ont obtenu : M. BARDELLA Jordan : 151 - Mme HAYER Valérie : 47 - M. GLUCKSMANN Raphaël : 39 - M. BELLAMY François-Xavier : 18 - Mme TOUSSAINT Marie : 17 - M. ASSELINEAU François : 16 - Mme MARECHAL Marion : 14 - Mme AUBRY Manon : 9 - M. LASSALLE Jean : 7 - Mme THOUY Hélène : 6 - M. GOVERNATORI Jean Marc : 5 - Mme LHOLLEY Marine : 2 - Mme ARTHAUD Nathalie : 2 - M. PHILIPPOT Florian : 2 - M. RENARD-KUZMANOVIC Georges : 1 - Mme LABIB Selma : 1.

Au 1er tour des élections législatives du 30 juin 2024 : Inscrits : 649 - Votants : 429 - Blancs : 12 - Nuls : 1 - Suffrages exprimés : 416

Ont obtenu : M. VIENNE Gérard : 196 - Mme LOUWAGIE Véronique : 98 - M. SACRISTE Guillaume : 81 - Mme EL KHALEDI Amale : 26 - Mme PREHU Séverine : 6 - Mme VELLY Bernadette : 4.

Au second tour des élections législatives du 07 juillet 2024 : Inscrits : 649 - Votants : 429 - Blancs : 26 - Nul : 1 - Suffrages exprimés : 401

Ont obtenu : M. VIENNE Gérard : 227 - Mme LOUWAGIE Véronique : 174

2024

Il n'est plus nécessaire d'être inscrit sur la même liste électorale pour voter à la place d'un tiers, il suffit d'être majeur



Nombre de votes par procuration

9 Juin 2024
8

30 Juin 2024
25

7 Juillet 2024
31

Poubelle jaune :

Boîte à chaussures
Bouteilles de lait, de
sodas, d'eau ...
en plastique
Pots de yaourts
Tous les emballages
Journaux
Publicité
Papier alu
Barquettes
Briques de lait, de
jus de fruits
Tubes de dentifrice
Boîtes de conserves
Boîtes à gâteaux
Aérosols
Petits bidons
Bouteilles d'huile
etc

SURTOUT
PAS DE VERRES
ni
D'EMBOÎTEMENT
D'OBJETS



Pots de peinture
Matériaux ...
ne doivent pas être
mis dans les bacs
jaunes !

Trottoirs, voirie, propreté...

2024 n'a pas seulement été l'année des Jeux Olympiques mais aussi celle des changements rapides et incessants de température et de pluviométrie. Handicap certain pour nos agriculteurs mais aussi pour nos employés communaux qui ont dû passer beaucoup de temps à tailler, débroussailler, tondre et ramasser des tonnes de déchets verts. Il est temps de dresser un bilan de ces actions et de rappeler quelques règles pour que notre commune reste propre et accueillante.

La commune doit entretenir les espaces publics mais **il appartient aux riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires, d'entretenir les pieds de murs et pas de portes dans le bourg comme en campagne.**

Les haies notamment ne doivent pas empiéter sur le domaine public. En période hivernale, les riverains doivent veiller au déneigement et au déglacage du trottoir au droit de leur habitation. Toutes ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des piétons qui empruntent ces cheminements. Elles relèvent du plus élémentaire civisme.

De même, il est interdit de déverser dans les caniveaux des résidus de travaux d'entretien de façades et de haies ; les eaux de lavage de seaux, bétonnières et autres matériels se colmatent et obstruent les déversoirs d'eau de ruissellement, leur bon écoulement est altéré. Hormis les problèmes de pollution de la Coudre que ces eaux et débris peuvent engendrer, ces pratiques augmentent considérablement le risque d'engorgement du réseau d'eau pluviale et d'inondation des habitations riveraines.

Il est également interdit de jeter pelouses, déchets organiques ou objets dans la rivière.

On y a retrouvé un téléviseur, un vélo, un fauteuil ...

Pour approfondir le sujet : *C'est le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-2 et L2122-28 qui précise les règles en matière de nettoyage des différents espaces, publics et privés.*

Collecte des déchets
Incivilité volontaire ou laxisme ?

Ces deux photos témoignent une nouvelle fois du non respect des consignes données par le SICTOM !

Les éboueurs ont reçu les consignes de ne plus collecter les bacs non conformes.

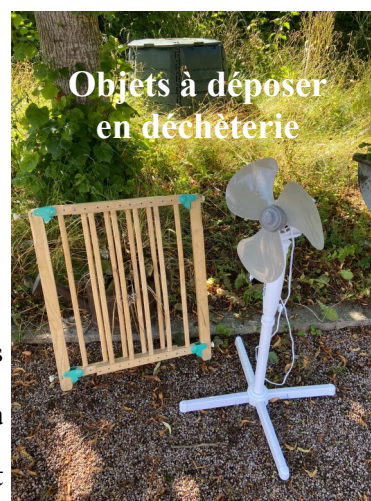
Les agents de la commune ne sont pas des éboueurs et leur travail ne consiste pas à trier les poubelles !

Dans un bac jaune, il faut impérativement déposer les recyclables **en VRAC !**

Pas de carton supérieur à la taille d'une boîte à chaussures !

Aucun sac, même les sacs jaunes provenant d'autres services de ramassage, ne sont pas admis !

Les sacs sont à mettre dans la poubelle noire, ils contiennent tout ce qui n'est pas recyclable : essuie-tout, mouchoirs, changes, gants, brosse à dent, toute vaisselle cassée, os, coquillages, etc.



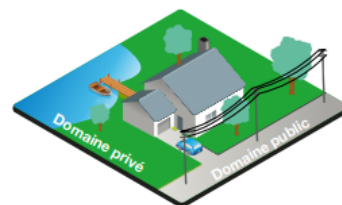
Objets à déposer
en déchèterie

La taille des haies

Pour rester branché, élaguez



Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.



Les bénéfices d'un élagage régulier

Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte

Limitier le ramassage des feuilles

Prévenir la chute des branches



Le conseil

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de situation dangereuse et/ou complexe

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves, ...
Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

Qui doit élaguer les arbres à proximité des lignes électriques

- **La ligne est située sur le domaine public, les arbres et haies sont plantés en domaine privé :** l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant

Vous pouvez effectuer l'élagage vous-même ou le confier à une entreprise spécialisée.

Attention : avant toute intervention, il est obligatoire d'établir une déclaration de travaux sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr afin de pouvoir intervenir en toute sécurité. Enedis pourra alors effectuer des coupures de courant sur la ligne concernée dans un délai de 6 à 8 semaines.

- **La ligne, les arbres et les haies sont sur domaine privé :** l'élagage est à la charge financière et logistique d'Enedis.

Si un arbre touche une ligne ou s'il menace de tomber, prévenir le Centre d'Appel Dépannage au 09 72 67 50 61.

Pour les lignes téléphoniques

C'est aux propriétaires des haies de faire les élagages pour permettre la bonne desserte des abonnés voisins : la fibre est très fragilisée par le développement des branches. Chaque poteau téléphonique possède un numéro (à relever et à communiquer en mairie avec photo en cas de fil décroché ou de poteau tombé).

enedis

En cas d'incident sur le réseau électrique consignes à respecter

- Ne jamais toucher des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées
- En cas d'usage d'un groupe électrogène individuel, le placer à l'extérieur de l'habitation et penser à couper le disjoncteur.

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone :

09 72 67 50

+ n° de département

Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune : www.enedis.fr/panne-et-interruption



**Numéro du poteau
Etiquette bleue**

Le Comité des Fêtes

Rares ont été les fins de semaine ensoleillées durant l'année 2024 ! Il est particulièrement désagréable pour des organisateurs de devoir annuler en dernière minute une manifestation pour cause de météo lorsqu'on considère le travail effectué par des bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leurs efforts pour assurer une animation villageoise ...

Cette année, les membres du Comité des Fêtes ont eu des craintes tant pour la fête de la musique le 22 juin que pour la brocante du 20 octobre dernier. Quel temps allait-il faire ? Est-ce que le public serait au rendez-vous si le temps était trop incertain ou s'il pleuvait ? Combien fallait-il commander de charcuteries, de frites ... Le barnum devait-il être monté pour la fête de la musique ? Il faut minimum 8 bénévoles et 3 heures pour l'installer !

Autant de questions qu'il a fallu trancher en dernière minute.

Toutes les précautions ont été prises pour que les participants soient à l'abri et passent un joyeux moment.

Le temps gris s'est maintenu et la Fête de la musique a réuni bon nombre de Saint Germinoises qui ont apprécié de passer cette soirée place Pierre Veau avec leurs familles et/ou amis.

Merci à Tous ! Votre participation encourage les bénévoles à poursuivre l'animation de notre commune.

Pour la traditionnelle brocante – vide grenier du 3ème dimanche d'octobre, la participation fût moindre que celle de l'année précédente, toujours à cause du temps incertain. Il est à noter que certains exposants parcourent parfois de grandes distances pour venir débiter à Saint-Germain de la Coudre ! Ils étaient 185 cette année contre 230 en 2023. Ils ont été nombreux à appeler soit le Président du Comité, soit le secrétariat de mairie pour s'excuser de ne pas venir cette année et pour assurer qu'ils seront bien présents en 2025 ! Ces appels témoignent de la notoriété de cette manifestation bien au-delà de notre département puisque cette année les plus éloignés avaient pour domicile BRETEVILLE (50).

Fort de ces encouragements, les membres du comité des Fêtes ont choisi d'étoffer leur programme pour 2025.

N'hésitez pas à réserver ces dates dans votre agenda :

- Samedi 25 janvier : dîner dansant Country et DJ
Réservation avant le 3 janvier
- Samedi 17 mai : marche gourmande sur réservation
- Samedi 21 juin : Fête de la musique avec brocante musicale
- Dimanche 19 octobre : Vide-grenier brocante
- Samedi 6 décembre : loto

Plus vous serez nombreux, plus grande encore sera la motivation des organisateurs.

N'hésitez pas à venir en famille ou avec vos amis.

Les membres du Comité comptent sur Vous !



Mètres linéaires d'exposition

2023 : 1 399

2024 : 1 068



Généralités Mouvement

Les six derniers mois de l'année 2024 ont été pour les adhérents de Généralités Mouvement riches en événements divers et variés. En juin, avec GM Canton, nous sommes allés à Saint-Caradec en Bretagne pour une journée chez la famille Guer-sailles. Spectacle, rigolade, repas et visite du site en petit train ont rythmé cette journée pleine d'aventures très appréciée de tous.

Nous avons aussi participé à la journée de la forme organisée à Bellou-Le-Trichard par GM canton dès 9h avec marche de 7 kms, repas convivial et l'après-midi tous les participants ont pu s'adonner à un concours de jeux géants en bois ou faire un tournoi de pétanque, un plaisir partagé avec des discussions animées qui font oublier la solitude de certains.



Le club a repris le 12 septembre avec son rythme d'un jeudi après-midi tous les 15 jours à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-la-Coudre. Nous vous rappelons que vous y êtes les bienvenus, toutes les activités proposées par notre club où le canton vous sont rappelées dans notre calendrier annuel tenu à votre disposition au club de quinzaine.

Septembre 2024, voyage cantonal en Andorre et pour la première fois nous avons été assez nombreux de St Germain de la Coudre à partager une semaine très conviviale avec une découverte époustouflante de l'Andorre avec ses magnifiques paysages et traditions.

Le 12 décembre repas dansant de Noël organisé par notre club GM de Saint-Germain, nul doute qu'avec l'engagement du bureau, des bénévoles et l'orchestre Bruno Leblanc c'est toujours un succès assuré d'un après-midi très festif plein de gaieté et nous sommes toujours ravis d'accueillir de nombreux participants venus des communes voisines.

Nous réitérons nos remerciements à notre maire Mme Danièle Mary ainsi qu'aux adjoints et aux conseillers municipaux pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour nos jeudis après-midi.



Voilà une année qui s'achève, riche en rencontres, découvertes, en moments de partage et de divertissements.

Nous avons une pensée pour les familles et amis des adhérents qui nous ont quitté cette année 2024.

Notre prochaine AG se déroulera le 16 janvier 2025 à 14h salle des fêtes de Saint-Germain de la Coudre, inscription des adhérents avec paiement de la cotisation 2025 contre remise de la carte 2025, élection du bureau et nous terminerons sur une note gourmande avec le partage de la galette des rois, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Dans l'attente de vous retrouver, les membres du bureau de Généralités Mouvement vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Ils adressent leurs remerciements à toutes les personnes qui les ont chaleureusement reçus et ont acheté leur calendrier 2025.



La seu Durgell
Fromagerie brebis

La Société Philharmonique a 152 ans !

Elle a vu passer dans ses rangs de nombreux musiciens. Certains sont restés quelques mois ou quelques années, d'autres des décennies.

Notre président Claude Chartier est de ceux-là. Il a intégré l'harmonie à 13 ans, après deux années de solfège, et totalise désormais 54 années de répétitions hebdomadaires, de concerts et de prestations en tout genre !

Cela méritait bien une médaille ! Surprise de ses collègues musiciens.

Son histoire « instrumentale » a débuté par un essai infructueux à la trompette, vite délaissée pour la clarinette qu'il a pratiqué pendant de nombreuses années. Puis il s'est laissé tenté par le saxophone ténor pendant longtemps et est monté en grade avec le saxophone baryton depuis 5 ans. Il n'y a pas qu'en musique qu'il a du talent puisque Claude tient aussi les rênes de l'association depuis 2002 en tant que président !

La fidélité de Claude et des autres musiciens à l'harmonie est due notamment à la qualité et la diversité des morceaux que nous jouons sous la baguette de Jean-Frédérique Lefebvre, notre chef, le tout dans la bonne humeur.

Vous êtes musiciens, débutants ou confirmés, vous aimeriez jouer des B.O. de films, de jeux vidéos, de spectacles musicaux, variétés ou des morceaux de musiques traditionnels tels que Lord of the dance, 'Hallelujah', 'Civilization IV', 'retour vers le futur', 'Soul Bossa Nova', 'Summon the Heroes' (en l'honneur de cette année olympique), 'Band of brothers' et B.O 'il faut sauver le soldat Ryan' (en l'honneur des 80 ans du débarquement), medley de Coldplay, Titres traditionnels irlandais ...

Les répétitions se tiennent à la salle des fêtes à 20h30, tous les vendredis.

Venez nous voir !

Composition du bureau de l'association :

Président : Claude Chartier
Vice président : Pascal Pigeon
Secrétaire : Christèle Cabaret
Secrétaire adjoint : Aurélien Cabaret
Trésorière : Nathalie Goulard
Trésorière adjointe : Christelle Rondeau

Pour tout renseignement concernant l'harmonie:
Claude Chartier au 02.33.83.31.14



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Tous les événements de la commune sont signalés sur Panneau Pochet (routes barrées, coupure d'eau etc.).

Directement sur votre portable et gratuitement, **venez vous renseigner auprès du secrétariat de la mairie ! Vous recevrez alors l'information en temps réel !**

MAM les Petits Curieux

Nouvelle rentrée à la MAM « Les petits curieux » qui affiche complet une nouvelle fois.

Nous sommes sorties aux relais petite enfance de Bellême et de Val-au-Perche (Le Theil) où nous découvrons d'autres choses comme l'éveil musical, la motricité ou encore les racont'tapis. Nous avons proposé une sortie forêt au domaine de la Pierre Proceuse pour ramasser les trésors de l'automne.

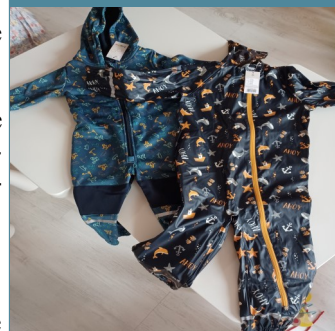
Les nounous ont offert aux enfants 2 goûters à l'occasion de la semaine du goût.

L'association de la MAM a participé à la brocante organisée par le comité des fêtes le 20 octobre ; grâce aux dons des familles et des habitants des environs, nous avons pu faire un bénéfice afin de garnir la hotte du père Noël. Nous remercions toutes les personnes pour les dons.

Nous avons également renouvelé notre vente de chaussons en cuir, l'argent récolté a permis d'investir dans des combinaisons de pluie afin de sortir en toutes saisons.

Enfin, nous vous informons que nous aurons des places pour accueillir vos loulous à partir de février 2025 puis septembre 2025 suite aux départs à l'école de nos plus grands.

L'équipe « Les petits curieux ».



Association des Parents d'Elèves

Le 25 octobre dernier, il régnait dans la salle des fêtes de la commune, une atmosphère agréablement terrifiante !

Toute l'équipe de l'APE de l'école avait convié parents et enfants à une grande soirée Halloween.

Sorcières et créatures déguisées ont profité d'une lecture de contes puis d'un dîner convivial.

La soirée s'est prolongée en musique, le dance floor a ravi petits et grands ! Merci à tous les participants, c'est toujours un plaisir de vous retrouver sur nos événements.

Merci à Céline et Houssem d'Allo Pizza 61 pour les pizzas et croque-monsieur, un régal !

L'APE vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.





Aménagement abords salle des fêtes

Le 26 novembre le conseil municipal a accepté le devis de Pigeon TP pour la réfection (enduit bicouche) des arrières de la salle des fêtes et le remplacement d'un puisard récoltant les eaux pluviales par un tampon « voirie lourde » qui permettra de supporter ultérieurement le trafic d'une voie de circulation en sens unique.
Coût des travaux : 12 149.62 € TTC.

Renversant

Il y a plusieurs mois déjà, un automobiliste défonçait la balustrade sur le parking face au restaurant.

L'identification a été longue et compliquée.

La réparation n'est pas encore faite ... mais nous l'espérons prochainement !



Le 18 juillet, un automobiliste a culbuté la borne devant « Le Bistrot du Perche ».

Coût de la réfection par l'entreprise Colas : 3 090 € couverts par l'assurance car l'auteur a eu l'honnêteté de se déclarer. Ce n'est pas toujours le cas, hélas !

Si vous êtes témoin d'un tel incident ou accident, merci de relever la plaque d'immatriculation et de la communiquer en mairie. Cela évitera que vos impôts locaux servent à réparer les méfaits commis par autrui.



Samedi 7 décembre dernier, le Christ situé à l'angle de la rue de l'église et de la rue du Clos s'effondrait, heureusement sans faire de blessé.

Il a été rapidement mis en sécurité et le trottoir dégagé.

Nous allons maintenant essayer de trouver des sponsors pour financer sa remise en état.

La croix est à refaire, elle a subi les affres du temps !



Mardi 10 décembre : spectaculaire retournement de situation avenue de la République !

Heureusement pas de blessé ! Un moment d'inattention ...

SOYEZ VIGILANT en cette période pré hivernale ! La nuit arrive vite.

ET SOYEZ EXTREMEMENT PRUDENT !

Ne gâchez pas vos fêtes de fin d'année !

Des Noces de Palissandre

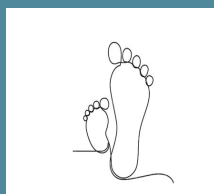
C'est en repassant devant le maire de Saint Germain de la Coudre, commune où ils se sont mariés le 21 novembre 1959 que Michel et Christiane BEAUFILS ont choisi de fêter avec amis et famille cet anniversaire des 65 ans de leur union.

A cette occasion, la commune leur a offert un livre « souvenirs » et une composition

florale. Tous nos vœux accompagnent Christiane et Michel. Rendez-vous leur est donné pour leurs noces de Platine dans 5 ans.

***État - civil******Moments de joie***

Jules LALLIER
10 juin 2024

***Moments de tristesse***

Roger TRAHARD
91 ans
16 juin 2024
Saint Germain de la Coudre

André PRÉTA
74 ans
07 août 2024
Saint Germain de la Coudre

Anaïse DESHAYES
91 ans
11 août 2024
Nogent-le-Rotrou 28

Gérard GAUTHIER
74 ans
28 août 2024
La Ferté –Bernard 72

Raymond DESHAYES
91 ans
19 octobre 2024
Châteaudun 28

Rémy VERBRUGGE *
98 ans
24 octobre 2024
Le Mans 72

Bernard BRETEAU *
88 ans
04 novembre 2024
Cherré-au 72

**Le Palissandre :**

bois précieux,
connu pour sa beauté
et sa solidité.

Il symbolise
la durabilité.

Ce bois pousse
sous les tropiques

du Brésil,

de l'Inde,

de l'Amérique latine

et notamment sur
Madagascar.

Certaines familles
n'acceptent pas que
leurs événements
familiaux soient
publiés. De ce fait,
toutes les naissances
et toutes les unions
(mariage et pacs) ne
sont pas
systématiquement
inscrites dans cette
revue d'informa-
tions municipales.

* Pour les décès,
aucune
autorisation
de publication
n'est à solliciter.
En conséquence,
nous publions,
lorsque
nous en avons
connaissance,
la date du décès
des personnes qui
ont habité
plusieurs années
dans la commune.

CONSEILS et ASTUCES

**Ne pas planter
sous les lignes
Électriques.**

**Entretien
la végétation.**

**Limiter son dé-
veloppement.**

**Vérifier
votre
« responsabilité
civile »
(dommages
causés par vos
arbres).**

**BULLETIN
TIRÉ À
620 EXEMPLAIRES**

**DIRECTRICE DE LA
PUBLICATION :**

DANIÈLE MARY

**COMITÉ
DE RÉDACTION :**

**D. MARY
J-F. CROUZILLARD
C. LA LOUZE
P. GUERIN
P. ROUSSEL
F. PAGA-GUERRA**

ENVIRONNEMENT

Dans le règlement de la voirie départementale

Extrait de l'article 15 : Ecoulement des eaux

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Extraits de l'article 20 : les accès

Dans le cas d'un programme de curage de fossé, les ouvrages non-conformes ou en mauvais état sont obligatoirement à remplacer. La fourniture est à la charge du riverain et la pose peut être assurée par le département, à la demande du riverain, en même temps que les travaux d'entretien des fossés.

Toute création ou modification d'accès nécessite au préalable une permission de voirie. La construction et l'entretien des ouvrages sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

Extrait de l'article 24 : écoulement des eaux (pluviales)

Nul ne peut, sans autorisation, rejeter sur le domaine public routier départemental, des eaux provenant de propriétés riveraines, à moins qu'elles ne s'y écoulent naturellement.

Dernière minute !



Un nouveau poteau d'incendie installé route de Beaumidi assure désormais la défense incendie de ce secteur.

Des installations de ce genre devraient se poursuivre dans les prochaines années sur la commune.

Sans défense incendie suffisante, les permis de construire peuvent être refusés.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,

Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h



02 33 83 24 41

@ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

**Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès
du secrétariat de la mairie.**